

En everrice: 58 Présents: 42

Votants - 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon. légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents : ASTILLE

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

**BOUCHAMPS LES CRAON** GAUBERT Jean-Eudes, titulaire **BRAINS SUR LES MARCHES** FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentín, MAHIER Aurélie, CRAON

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noelle, titulaire

DENAZE GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLE CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROE GILLES Pierrick, titulaire ST POIX BEUCHER Clément, titulaire ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/305 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/305 : RESSOURCES HUMAINES

ATELIERS ARTISTIQUES 3 COSSÉ - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024.

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 3 Cossé »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 1,50/20<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 3 Cossé », à temps non complet (1,50/20<sup>km</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,

Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIG202407305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prétet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Votants: 48

Présents: 42

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon. sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étalent Présents :

ASTRUE

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

**BOUCHAMPS LES CRAON** GAUBERT Jean-Eudes, titulaire **BRAINS SUR LES MARCHES** FRABOUL Yannick, suppléant

CHERANCE

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENATE GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIERES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLE CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROÉ GILLES Pierrick, titulaire ST POIX BEUCHER Clément, titulaire ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Etaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHJER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/306 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

**OBJET 2024-07/306: RESSOURCES HUMAINES** 

ATELIERS ARTISTIQUES 1 RENAZÉ ET 3 COSSÉ - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 1 Renazé et 3 Cossé »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 1,50/20<sup>ère</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 1 Renazé et 3 Cossé », à temps non complet (1,50/20/m²), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Inténeur

263-200048551-20240708-DEL/B202407306-DE

Accusé certifié exécutoire

Récaption par le profet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





En exercice : 58 Présents : 42

Votants: 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ /

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE /

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË

LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES /

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE /

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE.

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/307 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

**OBJET 2024-07/307: RESSOURCES HUMAINES** 

ATELIERS ARTISTIQUES 3 CRAON - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Consell communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 3 Craon »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 1,50/20<sup>èmo</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 3 Craon », à temps non complet (1,50/20<sup>kms</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,

Bertrand de GUÉBRIANT

Ccusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





En exercice: 58 Présents: 42

Votants: 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, CRAON

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLE HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LAROF LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire NIAFIES GENDRY Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

REMATÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLE CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Lolc, GUILLET Vincent, titulaires

ST FRRION GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROE GILLES Pierrick, titulaire ST POIX BEUCHER Clément, titulaire ST QUENTIN LES ANGES **GUINEHEUX Dominique, titulaire** ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étalent absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/308 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉUBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/308 : RESSOURCES HUMAINES

ATELIERS ARTISTIQUES 5 ET 6 COSSÉ – PÔLE CULTURE – ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

#### Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 5 et 6 Cossé »
- A compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 3/20<sup>kme</sup>
- · Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

#### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 5 et 6 Cossé », à temps non complet (3/20<sup>ima</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,

Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407308-DE

Accusé certifié exécutoiro

Recoption par la préfet 12/07/2024

Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Daminique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES /
LA BOUSSIÈRE TESSIER

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUI, Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivler, titulaire
ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étalent absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-07/309 : RESSOURCES HUMAINES** 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/309: RESSOURCES HUMAINES

ATELIERS ARTISTIQUES 5 ET 6 CRAON - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 5 et 6 Craon »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 3/20<sup>time</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 5 et 6 Craon », à temps non complet (3/20800), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mais et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président.

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407309-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/07/2024

Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ ,

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURSEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /
GASTINES /

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE /

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROE
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé),

CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-07/310 : RESSOURCES HUMAINES** 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

**OBJET 2024-07/310 : RESSOURCES HUMAINES** 

ATELIERS ARTISTIQUES 1 ET 2 CRAON – PÔLE CULTURE – ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 1 et 2 Craon »
- À compter du 1er septembre 2024
- Å temps non complet 3/20<sup>tone</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 1 et 2 Craon », à temps non complet (3/20<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUET

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407310-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception pay le préfet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42

Votants: 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon,

> sous la Présidence de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ ATHÉE

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /
GASTINES /

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROÉ LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX BESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/311 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/311: RESSOURCES HUMAINES ATELIERS ARTISTIQUES 4 COSSÉ-CRAON – PÔLE CULTURE – ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 4 Cossé Craon »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 3/20<sup>tme</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 4 Cossé Craon », à temps non complet (3/20<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407311-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





En exercice: 58 Présents: 42

Votants: 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLE

MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire ATHÉE

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCE

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BEZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLE HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

GOHIER Odile, titulaire DENAZÉ

FONTAINE COUVERTE GASTINES

LA BOISSIERE

TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROUAUDIÈRE

DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires LA SELLE CRADNNAISE

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MERAL GARBE Pascale, titulaire MIAFLES GENDRY Daniel, titulaire POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

REMAZE GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire ST MARTIN DU LIMET **BOURBON** Aristide, titulaire ST MICHEL DE LA ROE GILLES Pierrick, titulaire BEUCHER Clément, titulaire ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire. ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/312 : RESSOURCES HUMAINES



### COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/312 : RESSOURCES HUMAINES

ATELIERS ARTISTIQUES 3 GROUPE ADO CRAON - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 3 Groupe Ado Craon »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 1.50/20\*\*\*\*
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- ➡ VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 3 Groupe Ado Craon », à temps non complet (1.50/20<sup>ène</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Croon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Aceasé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551.20240708-DELIB202407312-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prétet 12/07/2024 Publication: 12/07/2024





Présents : 42

Votants: 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étalent Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUET Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LALIARIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE /

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROË PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUEFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé),

CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/313 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

<u>OBJET 2024-07/313</u> : RESSOURCES HUMAINES ATELIERS ARTISTIQUES MULTI NIVEAUX RENAZÉ - PÔLE CULTURE ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

#### Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques Multi niveaux Renazé »
- À compter du 1er septembre 2024
- À temps non complet 3/20<sup>ime</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

#### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques Multi niveaux Renazé », à temps non complet (3/20ime), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mais et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,

Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/07/2024

Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon,

> sous la Présidence de M. Christophe LANGOUET - Président

Étalent Présents :

ASTILLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires.

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ ,

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE /

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE //
GASTINES //

LA BOISSIÈRE TESSIÈR Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES .

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROË PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Mérall)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M, de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-07/314 : RESSOURCES HUMAINES** 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/314: RESSOURCES HUMAINES
ATELIERS ARTISTIQUES 1 (INTERDISCIPLINAIRE DANSE 3 SITES) — PÔLE CULTURE —

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Consell communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14.

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024.

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Ateliers artistiques 1 (interdisciplinaire Danse 3 sites) »
- À compter du 1er septembre 2024
- A temps non complet 4,50/20<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

#### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Ateliers artistiques 1 (interdisciplinaire Danse 3 sites) », à temps non complet (4,50/20<sup>ère</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407314-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le prélet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





Présents : 42 Votants : 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUET - Président

Étaient Présents :

ASTILLE

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ /

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES /

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurèlie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE /

GASTINES

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROE /

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROÉ PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET
GAUCHER Olivier, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés: DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUÉFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Mérall)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-07/315 : RESSOURCES HUMAINES** 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/315: RESSOURCES HUMAINES

INTERVENTIONS EHPAD - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Interventions EHPAD »
- À compter du 1er septembre 2024
- A temps non complet 3,50/20<sup>ères</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- VALIDE la suppression d'un poste de « Interventions EHPAD », à temps non complet (3,50/20<sup>kma</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407315-DE

Accusé certifié exécutoire

Récuption par le préfet 12/07/2024 Publication 12/07/2024





En exercice : 58 Présents : 42

Votants: 48

#### Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon,

> sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTRLÉ

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire BRAINS SUR LES MARCHES FRABOUL Yannick, suppléant

CHÉRANCÉ

CONGRIER TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,

MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie.

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE //
GASTINES //

LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË

LA ROUAUDIÈRE

LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

LAUBRIÈRES

LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE

MÉRAL GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

RENAZÉ GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ CLAVREUL Yannick, titulaire

ST AIGNAN S/ROE PENE Loic, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET BEDOUET Gérard, titulaire

Étalent excusés : DEROUET Loic (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUËFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé),

CHADELAUD Gaétan (La Roé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUEFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/316 : RESSOURCES HUMAINES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 8 juillet 2024

OBJET 2024-07/316: RESSOURCES HUMAINES

DUMISTE - PÔLE CULTURE - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14, Vu le tableau des emplois et des effectifs, Vu l'inscription des crédits correspondant au budget, Vu l'avis favorable du comité social territorial du 18 juin 2024,

#### Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « DUMISTE »
- À compter du 1er septembre 2024
- A temps non complet 8,50/20<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques

#### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, À l'unanimité (48 votants)

- ⇒ VALIDE la suppression d'un poste de « DUMISTE », à temps non complet (8,50/20<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques, à compter du 1er septembre 2024.
- AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme, Le Président, Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Bertrand de GUÉBRIANT

Accusé de réception : Ministère de l'Intériour

053-200048551-20240708-DELIB202407316-DE

Accusé certifié exéculoire

Reception par to prefet 12/67/2024

Publication 12/07/2024

